



Avis à la population

Démarchage à domicile : quelques conseils

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'endroit de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.
- Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.

N'hésitez pas à faire appel à la police au 117 en cas de problème.



Avis à la population

Faux employés communaux : soyez vigilants !

La Commune alerte les habitants sur des individus se faisant passer pour des employés communaux afin d'accéder à votre domicile.

⚠️ RAPPEL IMPORTANT :

- Les employés communaux annoncent leurs visites à l'avance sauf exception (relevé de gaz manuel, urgence, etc.).
- Ils sont identifiables grâce à une tenue et/ou un badge et, fréquemment, un véhicule officiel.
- En cas de doute, ne laissez entrer personne et contactez immédiatement la Sécurité Publique (021 822 44 96) ou la police (117).

📞 Que faire en cas de suspicion ?

- Demandez un justificatif d'intervention.
- Contactez la Commune pour vérifier l'authenticité de la visite.
- Signalez tout comportement suspect aux autorités.
- Sans prendre de risque, relevez la plaque d'immatriculation du véhicule.

Ne vous laissez pas tromper ! Partagez cette information avec vos voisins et proches pour éviter les arnaques.

N'hésitez pas à faire appel à la police au 117 en cas de problème.

